



MÉMENTO DE SÉCURITÉ

Protection des résidents français dans la circonscription consulaire de Pékin

(Municipalités de Pékin et de Tianjin, Provinces du Hebei, du Henan, du Shandong, du Shanxi, du Shaanxi, régions autonomes de Mongolie intérieure, du Ningxia, province du Gansu, région autonome du Xinjiang, province du Qinghai, région autonome du Tibet)

Mis à jour le 30 mai 2018

<https://cn.ambafrance.org/Plan-de-securite-de-l-Ambassade>

Contacts téléphoniques utiles et d'urgence

Standard de l'ambassade
(+86 - 10) 85 31 20 00

Identifiant compte officiel WeChat : *AmbassadeFrance*

Numéro d'urgence du Consulat en dehors des horaires d'ouverture, à n'utiliser que pour les urgences impérieuses
(+86) 137 0107 8733

Cellule de crise de l'Ambassade (lorsque celle-ci est activée)
(+86 - 10) 85 31 20 10

Contacts des autorités publiques chinoises :

Police : 110

Pompiers : 119

Ambulance : 120

Bureau de la sécurité publique : (+86-10) 84 02 01 01



AMBASSADE DE FRANCE EN CHINE

Message de l'Ambassadeur

Madame, Monsieur, chers compatriotes,

La sécurité des ressortissants français en Chine, résidents et de passage, est une préoccupation constante de cette ambassade, même si la Chine est un pays stable et globalement sûr. Toutefois les risques existent, comme partout ailleurs dans le monde (accidents de la circulation, catastrophes naturelles ou industrielles, risque sanitaire et épidémiologique, etc.). Des mesures simples peuvent permettre de s'en prémunir et de se préparer à réagir efficacement à une situation difficile.

Ainsi, ce memento de sécurité est destiné à vous informer sur les modalités de mise en œuvre du plan de sécurité de la communauté française en Chine. Vous y trouverez les mesures de précaution générales à adopter en temps normal, les contacts utiles, les moyens de vous informer sur l'état d'une situation d'urgence et de vous signaler si vous avez besoin d'aide.

Pour la bonne mise en œuvre du plan de sécurité, il est important de vous faire connaître des services consulaires. Votre premier geste de sécurité est l'inscription au registre des français de l'étranger pour les résidents, ou sur l'application « Ariane » du site « Conseils aux voyageurs » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour les personnes de passage. En situation d'urgence où le temps est compté, vous pourrez ainsi être informé(e) en temps réel des mesures de protection à prendre.

Votre correspondant de sécurité de proximité est le ou la chef d'îlot de sécurité auquel vous êtes rattaché(e) en fonction de votre lieu de résidence. Les chefs d'îlots, leurs adjoints et suppléants sont les relais sur le terrain du plan de sécurité de l'Ambassade. Volontaires et bénévoles, ils entretiennent avec vous un lien de proximité, et sont prêts à réagir à l'imprévu, au service de votre sécurité. Je tiens ici les en remercier.

Je souhaite que ce memento, volontairement bref pour que vous puissiez en prendre connaissance rapidement, puisse contribuer à votre sécurité et à celle de vos proches lors de votre résidence ou votre séjour en Chine. Sachez par ailleurs que la section consulaire de l'ambassade reste à votre écoute à tout moment pour répondre à vos interrogations en matière de sécurité.

Jean-Maurice Ripert
Ambassadeur de France

Ce mémento de sécurité est destiné à vous sensibiliser sur les précautions à prendre et les mesures à observer en cas de situation de crise. Il s'adresse aux ressortissants français résidents ou de passage dans la circonscription consulaire de l'ambassade de France en Chine.

En cas de menaces globales (catastrophes naturelles ou industrielles, épidémies, troubles à l'ordre public), d'accidents graves dans les transports collectifs, ou d'atteintes généralisées à la sécurité des biens et des personnes, ce sont les autorités chinoises qui sont les premières responsables des mesures de précaution et de sécurité que doivent respecter toutes les personnes présentes sur le territoire, quelle que soit leur nationalité. Vous serez donc invités à les respecter.

Lorsque ces menaces touchent directement aux intérêts ou à la sécurité des ressortissants français, l'ambassadeur de France en Chine, responsable de la sécurité de nos compatriotes, peut déclencher le plan de sécurité de la communauté française. Si la situation le commande, il pourra être mis en œuvre par une cellule de crise au sein de l'ambassade, qui agira en étroite coordination sur le terrain avec vos chefs d'ilots, et avec le centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay à Paris.

Le plan de sécurité, régulièrement actualisé, comprend plusieurs phases en fonction de la gradation de la menace, et prévoit, dans les cas extrêmes, le regroupement et le départ de nos ressortissants.

Le premier réflexe de sécurité est de vous inscrire :

- **si vous êtes résident** (à partir d'une durée de plus de trois mois), au registre des Français de l'étranger, au consulat ou en ligne : <https://www.service-public.fr/>. Il convient de fournir une adresse mail et au moins un numéro de téléphone portable afin de pouvoir être joint à tout moment. En cas de difficultés rencontrées contacter le consulat : accueil-francais.pekin-amba@diplomatie.gouv.fr. Il est indispensable de mettre à jour les informations vous concernant : composition de votre famille, lieu de résidence, vos numéros de téléphone ou de fax, votre adresse email, votre lieu de travail ;

- **si vous êtes de passage**, sur le site « Ariane » qui permet de signaler votre présence dans la circonscription : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/>.

MESURES DE PRECAUTION PERMANENTES

Vos documents personnels doivent rester à portée de mains : passeport, carte d'identité, livret de famille, carte consulaire, carnet de santé, argent liquide...

Il est prudent d'avoir chez soi des stocks de prévoyance au cas où il faudrait y rester confiné quelques jours, tels que :

- **une trousse de secours de base** : pansements, paracétamol, traitements réguliers, désinfectant, pommade pour brûlures, antiseptiques, anti-diarrhéiques, produit pour purifier l'eau, vitamine C, glucose... ;

- **de la nourriture de base** : réserve d'eau potable, conserves, aliments sur-vitaminés, fruits secs, confiseries, nourriture pour les enfants en bas âge... ;

- **matériels divers** : torche électrique, piles, bougies, couvertures, réchaud avec recharge de gaz... ;

- **moyens de communication** : téléphone portable avec son chargeur, poste de radio, liste des contacts d'urgence...

En cas de crise, l'approvisionnement en essence peut être brusquement interrompu. Il est donc prudent en temps de menace de faire le plein de votre véhicule dès que la moitié du réservoir est consommée.

LE PLAN DE SECURITE

Le plan de sécurité de l'ambassade de France est destiné à faire face aux situations d'urgence. Il prévoit :

- le découpage de la circonscription en 23 îlots de sécurité à Pékin, auxquels s'ajoutent 7 îlots correspondant aux provinces, régions autonomes, ou municipalités du Gansu-Xinjiang-Ningxia, Tibet-Qinghai, Shaanxi-Shanxi-Henan-Mongolie intérieure, Shandong, Tianjin, Qingdao, et un îlot pour la République populaire démocratique de Corée ;

- des chefs d'îlots, leurs adjoints et leurs suppléants, volontaires et bénévoles. Ils sont les correspondants de sécurité de l'ambassade auprès de la communauté française et vous transmettent les recommandations et consignes à suivre en cas de crise ;

- le recensement aussi précis que possible des Français (lieux de travail et de domicile, composition des familles, voies d'accès, téléphones, adresses électroniques) ;

- l'identification de lieux de regroupement et de moyens nécessaires pour préparer d'éventuelles opérations de départ du pays en cas de besoin.

En cas de situation d'urgence, et selon le niveau de la menace, l'ambassade vous transmettra les recommandations et mettra en œuvre les dispositions prévues par le plan de sécurité. Vous en serez informé par l'intermédiaire de votre chef d'îlot, par courriel, ou par messages Wechat diffusés sur le compte de l'ambassade, auquel vous êtes invités à vous abonner (identifiant *AmbassadeFrance*).

En cas d'événement grave, l'ambassadeur peut décider de la mise en place d'une cellule de crise à l'ambassade, en liaison avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à Paris. Sa mission est de :

- recueillir en temps réel les informations nécessaires à la meilleure compréhension possible de la situation afin d'en évaluer la gravité et d'adapter le plan de sécurité en fonction de celle-ci ;

- vous informer et vous transmettre les consignes de précaution et de sécurité à adopter ;

- recueillir toute information sur des personnes susceptibles d'être victimes ou en difficultés ;

- maintenir le contact avec votre chef d'îlot et recenser les informations concernant l'ensemble des ressortissants français présents dans sa zone si elle est touchée par la crise, notamment les victimes et les personnes en difficulté ;

- entretenir un contact permanent avec les autorités chinoises responsables de la gestion de la situation de crise ;

- informer en temps réel les autorités françaises de la situation et de celle des français sur place.

Au besoin peut se mettre en place au ministère de l'Europe des Affaires étrangères à Paris, une cellule de crise centrale, chargée de gérer la situation en liaison avec l'ambassade, de traiter les demandes d'information sur les ressortissants français dans la circonscription consulaire et d'organiser le cas échéant les secours depuis la France.

Lors d'une crise, mettez-vous en sécurité en tenant compte des consignes des autorités locales. Restez joignable à tout moment, suivez les recommandations de votre chef d'îlot, et répondez à ses demandes d'information. Rassurez vos proches lorsque vous êtes en sécurité.

MOYENS DE COMMUNICATION ET D'ALERTE

En cas de crise il faut absolument avoir sur soi un téléphone portable en état de fonctionnement (pensez à avoir avec vous un chargeur et une batterie de secours chargée). Il est important aussi de vous assurer que les coordonnées que vous avez données au consulat sont en permanence à jour, en signalant tous changements.

L'ambassade utilisera plusieurs moyens de communication et d'alerte afin de vous informer sur la situation et les mesures de précaution ou de sécurité à prendre en cas de danger.

L'ambassade est joignable par téléphone, et en cas de nécessité impérieuse 24h/24. Toutefois en cas de crise le standard risque d'être saturé.

Des courriels pourront vous être envoyés pour vous communiquer des informations ou des consignes concernant la sécurité, et en cas de crise des instructions plus détaillées. La réception de sa messagerie sur son téléphone portable est particulièrement recommandée pour recevoir en temps réel ce type de communication.

L'ambassade a un compte officiel Wechat auquel vous êtes invité(e) à vous abonner. En cas de crise vous serez informé(e) de l'ouverture d'un compte privé « SécuritéAmbassade » qui offrira une plus grande fluidité dans la transmission de l'information.

L'envoi de SMS est également prévu en cas de crise, mais uniquement de manière individuelle, les envois groupés étant susceptibles d'être bloqués par les autorités chinoises

La sécurité de vos coordonnées est assurée. Les listes d'adresses e-mail et de numéros de téléphone constituées par la section consulaire sont confidentielles. Elles sont stockées sur un serveur sécurisé et ne sont jamais communiquées à des tiers, hormis dans le cadre réglementaire prévu par le code électoral.

LES PHASES D'ALERTE

Le plan de sécurité comprend quatre phases d'alerte. Le passage d'une phase à l'autre est décidé par l'ambassade, mais le passage à la phase 4 (évacuation) est une décision prise par les autorités françaises à Paris.

Phase	Français résidents	Français de passage
1	Vérification des mesures de précaution	Recommandation de ne pas voyager dans les zones concernées. Se signaler auprès de la section consulaire.
2	Rester à domicile	Quitter le pays pour ceux qui le peuvent. Rester dans le lieu d'hébergement pour les autres.
3	Se préparer à un regroupement, contact permanent avec les chefs d'îlot	
4	Regroupement et évacuation	

Phase 1 - Précautions renforcées. Cette phase correspond à une situation de troubles limités, tels que des manifestations, des blocages de routes, des grèves multiples dans les services publics, des incidents naturels (précipitations importantes,...), etc.

Les Français résidents sont invités à vérifier l'état de leurs provisions (nourriture, eau, essence), à rester en permanence joignable par téléphone portable, et à contacter leur chef d'îlot en cas de problème. Les Français de passage sont invités à se tenir à l'écart des zones concernées et à se signaler auprès de la section consulaire.

Phase 2 – Ne pas sortir. Cette phase correspond à une situation de troubles plus importants ou généralisés, limitant les déplacements, tels qu'une circulation restreinte ou dangereuse, la fermeture des bâtiments publics ou des écoles, des agressions ciblées envers les étrangers, des émeutes, une catastrophe naturelle ou industrielle de grande ampleur, une crise sanitaire, etc. A ce stade tout déplacement à l'extérieur est déconseillé. Indiquez votre présence à votre chef d'îlot, il vous portera assistance en cas de besoin.

Les Français résidents sont invités à rester à domicile. Ils seront contactés par leur chef d'îlot et pourront faire état des difficultés rencontrées. Les Français de passage sont invités, dans la mesure du possible, à quitter la région touchée. Ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent rester dans leur lieu d'hébergement. Toute difficulté doit être rapportée à la section consulaire.

Phase 3 – Préparation au regroupement envisageable, contact permanent avec les chefs d'îlot. Cette phase correspond à une dégradation de la situation pouvant rendre inopérant le confinement à domicile, telle que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, une situation sécuritaire fortement détériorée, etc.

Les Français préparent leur regroupement sur les points de rassemblement, selon les instructions des chefs d'îlot pour les résidents, ou de la section consulaire pour les Français de passage.

Seule l'ambassade est autorisée à donner un ordre de regroupement, même partiel, si la situation l'impose. Dans ce cas, le chef d'îlot vous invitera à rejoindre le lieu de repli (centres d'hébergement temporaires). Dans la mesure du possible, la circulation se fera en groupe et sous la protection des forces de l'ordre.

Phase 4 – Regroupement et Évacuation. Cette mesure ultime et exceptionnelle est prise dans les situations les plus critiques seulement. Le regroupement en vue de l'évacuation se fait sur les points de rassemblement.

Au moment du départ de votre domicile, assurez-vous d'avoir pris tout ce qui vous est nécessaire (voir liste à cocher dans ce manuel). Pensez à fermer toutes les portes et issues, couper les alimentations d'eau, de gaz, d'électricité, débrancher tous les équipements électriques.

EN CAS D'EVACUATION

En cas d'évacuation par avion, les bagages sont généralement limités à 10 kg par personne.

En cas d'évacuation :

- **prenez vos documents personnels : passeport, carte d'identité, livret de famille, carte consulaire, carnet de santé, argent liquide...**
- **préparez un sac d'urgence comprenant une trousse médicale simple, une lampe de poche, des vêtements adaptés au climat, de la nourriture en conserve ou déshydratée, un chargeur de téléphone portable et une batterie chargée.**

QUE FAIRE EN CAS DE... ?

D'une manière générale, suivez les consignes de sécurité données par les autorités locales relayées par les médias.

Tempête cyclonique. Si le risque de cyclone est quasi inexistant à Pékin, il est plus élevé dans les zones côtières (Shandong). Le risque principal est celui de la chute d'objets emportés par le vent (pots de fleurs, plaques de tôle, verre, etc.) ainsi que celui d'inondation. Pendant une tempête il faut rester à l'intérieur, et donc prévoir chez soi des réserves d'eau et de nourriture suffisantes. Pensez à remplir les baignoires et lavabos ainsi que tous les récipients disponibles d'eau courante en prévision de coupures d'eau.

Inondations. Si vous habitez en zone inondable, prenez les mesures de prévention dès l'annonce de la montée des eaux et prévoyez d'évacuer votre logement dès que la situation devient critique. Efforcez-vous de boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile, placez les objets ou documents précieux dans les étages ainsi que de l'eau potable et de la nourriture. Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux et coupez l'électricité et le gaz. Ne traversez jamais une zone inondée à pied ou en voiture, elle peut cacher des trous qui peuvent vous engloutir.

Tremblements de terre. La région de Pékin ne se situe pas sur une zone sismique importante, mais le risque de tremblement de terre existe néanmoins. En outre, les normes antisismiques n'ont pas toujours été appliquées dans la construction des bâtiments les plus anciens. Attention, un tremblement de terre est toujours suivi de répliques. Mettez-vous rapidement en sécurité après la première secousse.

Si vous êtes chez vous, ne vous précipitez pas dehors, abritez-vous sous une table, un bureau ou un autre meuble solide. Eloignez-vous des fenêtres, des cloisons de verre, des miroirs, des sources de chaleur, des meubles hauts, des appareils électriques. Si vous êtes dans un couloir, mettez-vous en position accroupie le long d'un mur. Protégez votre tête et votre visage. N'utilisez pas les ascenseurs. Si vous êtes dans un ascenseur au moment d'un tremblement de terre, sortez en le plus vite possible. Si l'ascenseur est bloqué, il faut garder votre calme en attendant les secours. Après un tremblement de terre le risque majeur est celui de l'incendie et de la propagation des épidémies. Coupez le gaz, l'électricité et l'eau avant de quitter votre domicile si nécessaire. En prévision d'un tremblement de terre pendant la nuit, ayez une lampe de poche accessible dans chaque chambre.

Si vous êtes à l'extérieur, dirigez-vous vers un endroit ouvert où vous risquer le moins d'être touché par la chute d'un bâtiment, d'un pont, de fils et de poteaux électriques, ou d'un éboulement en montagne.

Si vous êtes dans un véhicule, essayez de vous arrêter dans un endroit sûr sans bloquer la circulation. Eloignez-vous des ponts, des viaducs et des immeubles. Restez dans votre véhicule.

Si vous êtes dans un lieu public très fréquenté, essayez de vous réfugier quelque part en faisant attention de ne pas vous faire piétiner. Si vous êtes à l'intérieur, ne vous précipitez pas dehors où vous pourriez être blessé par des chutes de débris. Les trottoirs qui longent des immeubles sont particulièrement dangereux. Dans les centres commerciaux, essayez de vous réfugier dans le magasin le plus proche. Eloignez-vous des fenêtres, des puits de lumière et des rayons chargés d'objets lourds.

Epidémie. Le dispositif de veille sanitaire de l'ambassade peut être réactivé à tout moment si une épidémie se déclarait.